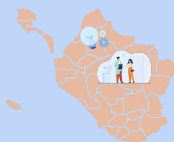


[illegible]

QU'EST CE QU'UNE CPTS ?

C'est un projet et une organisation des professionnels de santé d'un territoire qui a pour but d'apporter une réponse cohérente à leurs problématiques professionnelles et aux besoins de leurs patients

SES OBJECTIFS



Être acteur

en co-construisant
des parcours
pluriprofessionnels
cohérents pour la prise
en charge des patients
sur le territoire

Apporter une réponse

adaptée aux besoins
des patients sur le
territoire (médecin
traitant, spécialistes,
soins non
programmés)

Être à l'écoute

du territoire en
développant des actions
de prévention en fonction
des besoins de la
population et de
l'initiative des
professionnels de santé

SES MISSIONS



4 Missions socles obligatoires avec des exemples d'actions menées par la CPTS LVO

ACCÈS AUX SOINS

- Centre de Soins Non Programmés
- ESCoRTer
- SNP Kinésithérapeutes et SNP infirmiers

PARCOURS

- Formation des correspondants en dermatologie
- Repérage et évaluation de la fragilité des personnes âgées
- Troubles du neurodéveloppement

PRÉVENTION

- Prendre soin de son assiette
- Les écrans autrement
- Prévention du risque suicidaire

GESTION DE CRISE

- Plan d'action de gestion de crise sanitaire exceptionnelle

2 Missions complémentaires optionnelles avec des exemples d'actions menées par la CPTS LVO

ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

- Annuaire des professionnels de santé du territoire
- Parcours d'accueil des nouveaux professionnels de santé

QUALITÉ

- Répertoire des professionnels de santé – fiches métiers
- Kit gestion de projet

UNE AIDE FINANCIERE POUR UNE DÉMARCHE CONTINUE

L'ACI



Les partenaire, la CPTS, la CPAM et l'ARS, signent un contrat pour 5 ans :

- Choisissent les missions et répondent aux besoins du territoire
- Fixent les objectifs
- Définissent les indicateurs de suivi et des résultats qui serviront de base de financement

Ce financement permet d'assurer la qualité des actions de santé à travers un suivi d'indicateurs déterminés par l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI) tri-partite.

Un dispositif évolutif structuré selon la taille de la CPTS

Taille 1 < 40 000 habitants

Taille 2 < 80 000 habitants

Taille 3 < 175 000 habitants

Taille 4 > 175 000 habitants

SON TERRITOIRE



**CPTS
de taille 3**



**38
communes**



**+ 785
professionnels de
santé libéraux**



**148 082 habitants
x2 en période estivale**

LES ADHÉRENTS

À ce jour nous sommes **470** !

Plus de **la moitié** des professionnels de santé libéraux du territoire est **adhérente à la CPTS LVO**.



En adhérant à notre association, vous rejoignez une équipe dynamique de professionnels de santé, mobilisés autour de projets pluriprofessionnels !

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2026, le **Conseil d'Administration compte 14 membres**, dont **5 membres du Bureau**. Il se compose de 4 pharmaciens, 2 médecins généralistes, 2 orthoptistes, 1 infirmier libéral, 1 gynécologue, 1 pédicure-podologue, 1 orthophoniste et 1 kinésithérapeute.

L'ÉQUIPE DE LA CPTS LVO

L'équipe de la CPTS LVO se compose d'une **directrice**, de **deux chargées de projet** et d'une **chargée de communication/assistante administrative**.

Depuis le 1er janvier 2023, l'association LVO porte également l'**Équipe d'Appui en Adaptation et Réadaptation (EAAR LVO)** composée d'une diététicienne, de deux ergothérapeutes, de deux psychologues et d'une assistante administrative.

REJOIGNEZ-NOUS !

Adhésion : **25€** pour l'année civile en cours pour le collège A (professionnels de santé libéraux) et gratuite pour les partenaires

POURQUOI ADHÉRER ?

Pour moi en tant que professionnel de santé

- Créer du lien et partager mes problématiques avec les partenaires du territoire
- Accompagner les nouveaux arrivants et ainsi rendre mon territoire attractif
- Bénéficier des financements significatifs pour des missions d'intérêt commun
- Accéder à la communication et aux informations envoyées par la CPTS LVO (newsletter et actualités)
- Accéder à l'annuaire des professionnels de santé du territoire et à une boîte à outil
- Participer à des groupes de travail et être indemnisé de mon temps de participation (je suis indemnisé si je suis membre du collège A (adhérents professionnels de santé libéraux))

Pour mes patients

- Promouvoir des soins coordonnés sur le territoire
- Faciliter l'accès amélioré et simplifié aux soins à mes confrères et/ou établissements.



**Je suis professionnel de santé en libéral,
comment est-ce que je paye ma cotisation cette année ?**



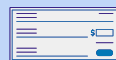
Par paiement en ligne

<https://www.helloasso.com/association/s/cpts-lvo/adhesions/adhesion-cpts-lvo-2026>



Par virement bancaire

IBAN : FR76 3000 3017 4400 0372 6166 224
BIC : SOGEFRPP



Par chèque

à l'ordre de la CPTS LVO
26 Boulevard Viaud
Grand Marais
85300 Challans



**COMMUNAUTÉ
PROFESSIONNELLE
TERRITORIALE DE SANTÉ**
Loire Vendée Océan

Nathalie RICHARD

Directrice de la CPTS LVO

Élise LANDURÉ

Chargée de projet

Brigitte GUILLET

Coordinatrice d'ESCoRTer
et Chargée de projet CPTS LVO

Cindy AUBRY

Assistante EAAR LVO
et Assistante de direction CPTS LVO

Zoé PALVADEAU

Chargée de communication
et Assistante administrative

 secretariat@cpts-lvo.com

 06 77 16 52 53



26 Boulevard Viaud Grand Marais
85300 CHALLANS



<http://cpts-lvo.com>



<https://lnkd.in/eWygUZ9i>